Image not found or type unknown

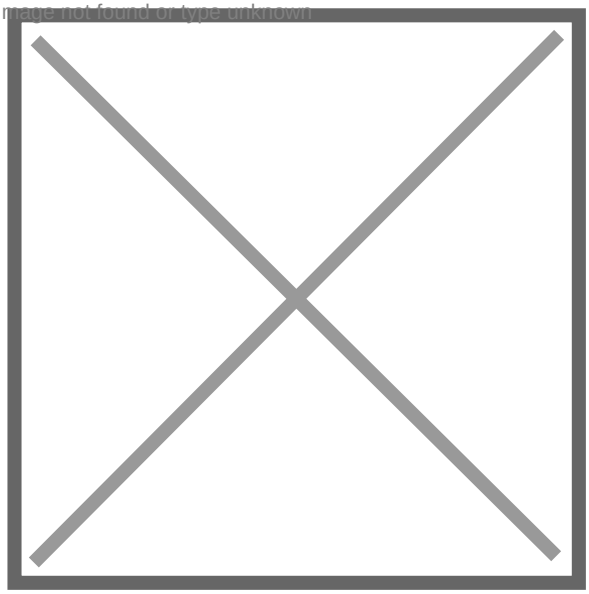

Comment se faire régler nos factures

Par **LARRIERE**, le **20/10/2008** à **12:25**

je loue un emplacement dans un magasin, j'ai donné ma sortie pour cause de chiffre d'affaire en baisse (trois mois de préavis) depuis la gérante refuse de me régler les achats qu'elle a encaisser pour nous en nous donnant comme raison qu'elle nous réclame un extrait de compte de 2007que nous ne lui avons pas encore fourni.
Qu'elle article puis-je invoqué pour être payé?
Est ce que je suis en droit de ne plus régler mon loyer?
Par avance je vous remerçie de votre réponse
bonne journée.

Par **reno_8**, le **22/10/2008** à **20:42**

y avait il un contrat commercial entre vous , un accord de vente, sur ces marchandises ?
soyez plus clair svp

Par **LARRIERE**, le **23/10/2008** à **09:21**

NOUS N'AVONS PAS SIGNE DE BAIL DE LOCATION, MAIS PAYE RÉGULIÈREMENT UN LOYER CE QUI ÉQUIVAUT, JE PENSE A UN BAIL. LE MAGASIN ENCAISSAIT POUR NOUS, NOUS LUI VERSIONS EN ÉCHANGE UNE COMMISSION SUR LES VENTES. CHAQUE MOIS LE MAGASIN NOUS IMPRIMAIT UN ÉTAT DES VENTES DE NOS PRODUITS ET NOUS UNE FACTURE CORRESPONDANTE AFIN QU'IL NOUS FASSE UN CHÈQUE. LE CHIFFRE D'AFFAIRE AYANT BEAUCOUP BAISSE, NOUS AVONS DÉCIDER

D'ARRÊTER DONC DONNER UN PRÉAVIS DE TROIS MOIS, ET C'EST DEPUIS QUE LE MAGASIN NOUS RÉCLAME DE FAIRE DES RECHERCHE DE PIÈCE COMPTABLE DE L'ANNÉE DERNIÈRE CE QUI JUSTIFIERAIT D'APRÈS EUX UN ARRÊT DES TRANSACTIONS.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés